

Drame du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL)

Peggy Malola Matouba souffrirait de troubles bipolaires

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

PEGGY Malola Matouba, la dame de quarante ans qui s'est introduite samedi dernier au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), en se faisant passer pour une personne du corps médical, avant de mettre fin à la vie de Max Martial Mba Ekoh, en lui injectant de l'acupan, souffrirait en réalité de troubles bipolaires. C'est ce que nous avons découvert, au cours de nos investigations auprès de certaines personnes très proches de la mise en cause. En effet, selon nos sources, Peggy Malola Matouba, Gabonaise, célibataire, sans enfants, est une femme bien instruite. Elle a perdu ses

parents dès son jeune âge et a été élevée par sa tante. " Elle a commencé sa carrière professionnelle au sein d'une société pétrolière basée à Port-Gentil. On parle de Morel & Prom. Y étant, elle a travaillé pendant plusieurs années, avant que sa maladie se déclenche. Ce qui va lui valoir son licenciement de cette société. Elle va alors suivre un traitement approprié pour combattre sa maladie. Puis, elle quitte Port-Gentil pour Libreville, où elle réussit à décrocher un autre travail comme assistante de direction. Quelque temps après, la maladie se déclenche de nouveau. Et elle perd à nouveau le boulot", confie la source. Qui ajoute que Peggy se fera suivre ensuite par un spécialiste dans une clinique du côté du quar-



Une psychose chez Peggy Malola Matouba pourrait expliquer son comportement extrême.

Photo : DR / L'Union

tier Charbonnages. Pendant un bon moment, elle est même hébergée par une amie qui, sentant la charge trop lourde,

décide de s'en séparer. En la renvoyant au sein de sa cellule familiale où, poursuit notre informatrice, Peggy sera

presque abandonnée à elle-même. " Elle va complètement arrêter de prendre ses médicaments et de consulter son médecin. Et ses errements, qui devenaient excessifs, semblaient dépasser ses parents, qui vont choisir de s'en séparer en lui octroyant une chambre dans le terrain familial, sis au carrefour Leon-Mba", révèle la source. **SORT** • Dès cet instant, la malade est livrée à elle-même. " On la croisait un peu partout, errant dans la ville. Elle aimait bien fréquenter le CHUL. Parfois, lorsqu'elle sentait une petite douleur en elle, Peggy se rendait seule à l'hôpital", poursuit la source.

Nos sources assurent que l'homicide de samedi dernier sur Max Martial Mba Ekoh n'était pas prémédité. " Peggy et

la victime ne se connaissent pas. Je pense qu'elle s'est retrouvée au CHUL ce jour-là comme à son habitude. Et je crois, sans doute, que cette seringue chargée d'acupan, elle s'en était procurée dans un plateau médical, pendant qu'elle sillonnait les différents services de l'hôpital. La victime a été ciblée au hasard. Cela aurait pu être n'importe qui", croient savoir nos informateurs.

Face à ce cas, on est en droit de se demander quel sort sera réservé à Peggy Malola Matouba qui, au moment du bouclage du journal hier, se trouvait toujours entre les mains de la Police judiciaire (PJ). Elle qui souffrirait de troubles psychiques, alors que l'hôpital psychiatrique de Melen est à l'arrêt depuis des lustres.

Violences post électorales

Massavala Maboumba devant la Cour d'appel aujourd'hui

JNE
Libreville/Gabon

CONDAMNÉ le 8 février dernier par le tribunal correctionnel de Libreville à 5 ans de prison dont trois avec sursis, Frédéric Massavala Maboumba avait interjeté appel de cette décision devant la Cour

d'appel judiciaire de Libreville. Il sera donc rejugé aujourd'hui pour des faits de " provocations directes à un attroupement non armé par discours proférés publiquement, instigation à un attroupement non armé, instigation aux actes de manoeuvres de nature à provoquer des troubles ". Des faits qui remontent à septembre 2017, lors du



Frédéric Massavala Maboumba sera rejugé aujourd'hui.

Photo :

premier anniversaire des violences post électorales. L'opposant et ancien membre du gouvernement sera défendu par un pool de cinq avocats, à savoir : Batsantsa, Iga-Iga, Ndimine, Moutendi Mayila et Chansel Guissiga. Ancien ministre d'Omar Bongo Ondimba, puis ex-collaborateur d'Ali Bongo Ondimba, Frédéric

Massavala Maboumba était, au moment des faits, porte-parole de la Coalition pour la nouvelle République (CNR) créée par l'opposant Jean Ping pour accroître ses chances de réussite à la présidentielle de 2016. Il est incarcéré depuis le 8 septembre 2017 à la prison centrale de Libreville.

Opération anticorruption Mamba

Magloire Ngambia est toujours à Sans-Famille

JNE
Libreville/Gabon

UNE information véhiculée par la presse internationale fait état de ce que l'ancien ministre Magloire Ngambia est libre depuis des semaines. Interrogée à ce sujet, la procureure générale près la Cour d'appel judiciaire de Libreville dément catégoriquement cette information qu'elle juge non fondée. " Si Magloire

Ngambia doit être libéré pour quelque raison que ce soit, c'est moi qui dois signer l'ordre de mise en liberté. Or je n'ai pas souvenir d'avoir signé un tel document. Que les choses soient claires : Magloire Ngambia est toujours en détention préventive à la prison centrale de Libreville ", explique Marie-Blanche Mbabari. Épinglé dans le cadre de l'opération anticorruption Mamba, l'ex-membre du gouvernement est sous



L'ex-ministre Ngambia estime que sa détention provisoire aurait dû prendre fin au plus tard le 9 janvier 2019.

Photo : NGOUBILI

mandat de dépôt depuis le 10 janvier 2017 au pénitencier de Gros-Bouquet pour des faits de corruption présumée et de détournement de près de 4 milliards de francs. Il doit également être entendu sur certains faits en rapport avec l'affaire Guido Santullo, l'homme d'affaires franco-italien (décédé il y a quelques mois) dont les héritiers réclament à l'État gabonais plusieurs centaines de milliards de francs d'impayés. L'avocat de l'accusé Ngam-

bia, Me Alicia Ondo a demandé, en vain, à plusieurs reprises la libération de son client, dans l'attente d'un procès qui devait s'ouvrir le 13 mars dernier. Mais qui a été reporté sine die du fait que l'accusé et le parquet général étaient absents à l'audience pour une question de vice de procédure. Sieur Ngambia estime, du reste, que sa détention provisoire aurait dû prendre fin au plus tard le 9 janvier 2019.

Drame à Lambaréné/Ogooué Palace

Un élève se noie dans la piscine de l'hôtel

E.N.
Lambaréné/Gabon

UN élève de la classe de 3e au collège Mgr Jean-Baptiste Adiwa a péri, samedi dernier, dans la piscine de l'hôtel Ogooué-Palace de Lambaréné, situé juste en face de cet établissement catholique. Selon les premières constatations, pendant que plusieurs de ses condisciples fêtaient l'an-

niversaire d'un des leurs en consommant de l'alcool, Christ Steeve Mbogo Mba, malgré les rappels à l'ordre de ses camarades et du réceptionniste, se serait jeté à plusieurs reprises dans la piscine pour prendre un bain. Et aurait par la suite coulé dans le bassin. Le drame s'est produit pendant que les autres étaient distraits. Repêché un peu tardivement des eaux par des secouristes qui ont vaine-

ment tenté de le réanimer sur place, l'adolescent a été déclaré mort aux urgences de l'hôpital Albert Schweitzer, où il a été auparavant évacué. Informé de la situation, le procureur de la République de Lambaréné, Urbain Massala, s'est rendu aussitôt sur les lieux, accompagné des éléments de la Police Judiciaire (PJ). Une enquête a été ouverte pour faire toute la lumière sur ce drame.

C'est dans ce cadre que trois personnes - deux élèves et un homme nommé Alex Bickanda - ont été interpellés, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné, pour les besoins de l'enquête. Le responsable de l'hôtel Ogooué-Palace, Serge Djenagani, a affirmé que la piscine était fermée au public au moment où les enfants faisaient la fête. Et, aucun élève ne s'est

rapproché de la réception pour solliciter un ticket lui donnant accès. Le réceptionniste, a-t-il précisé, s'est rendu plusieurs fois auprès de Christ Steeve pour lui rappeler qu'il n'a pas le droit de se laver à la piscine sans s'acquitter des frais. Il ressort des premières constatations que les condisciples du jeune homme lui auraient fait la même remarque. Sans succès.

Nous regrettons, toutefois, l'attitude des responsables du collège Mgr Jean-Baptiste Adiwa, notamment le directeur Nicaise Bourbou et le frère Abel (l'aumônier et responsable de l'internat des garçons où vivait le disparu) qui ont refusé de nous communiquer l'identité et la classe du défunt. Une forme de rétention de l'information qui nous a empêché d'informer, objectivement à temps, nos lecteurs